

Bar

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 12 DECEMBRE 2002

-----

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 12 Décembre 2002 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

#### **Etaient présents :**

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur André KRAS, Inspecteur Principal des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
  
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
  
- Monsieur Olivier HENRY, Etudiant
- Mademoiselle Diane LEFEBVRE, Etudiante
- Monsieur François-Emmanuel MACOU, Etudiant
- Monsieur Olivier MERLIOT, Etudiant
  
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant
- Monsieur Laury MOREL, Etudiant

#### **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Didier MANEZ, Enseignant, à Monsieur Alexandre BONDUELLE

#### **Etaient excusés :**

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Chargé de Mission en charge de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Premier Vice-Président, chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 9h20 et remercie les participants. Monsieur MOREAU regrette l'absence persistante des représentants de l'Université, en particulier celle du Président qui n'a jamais participé à un Conseil de l'IPAG.

## 1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 13 Juin 2002.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2) Rapport du Directeur sur la rentrée .

Monsieur MOREAU dresse le bilan des résultats obtenus par les étudiants des trois formations diplômantes de l'Institut aux deux sessions des examens de l'année 2001-2002 : 87 lauréats en Licence d'Administration Publique, 38 lauréats en Maîtrise d'Administration Publique et 53 lauréats en Diplôme d'Administration Générale. L'apparente modestie de ces résultats, qui sont similaires à ceux de l'année universitaire précédente, doit être appréciée au regard de la finalité de ces formations : elles constituent avant tout des préparations aux concours. Le nombre de diplômés de l'IPAG de Valenciennes en Licence et en Maîtrise d'Administration Publique est le plus élevé de tous les IPAG et CPAG.

Monsieur MOREAU livre ensuite des informations relatives aux résultats obtenus par les étudiants de l'IPAG dans les concours administratifs.

En dépit des importants efforts réalisés par le personnel administratif de l'Institut, Monsieur MOREAU, qui reconnaît la difficulté de l'exercice, regrette de ne pas pouvoir encore disposer de statistiques exhaustives.

Sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2001 au 30 Juin 2002, on relève 122 admissibilités et 74 admissions à des concours administratifs de catégorie A et de catégorie B. Parmi les résultats les plus fiables et les plus significatifs, Monsieur MOREAU cite 15 admissibles et 10 admis au concours des IRA, 16 admissibles et 15 admis au concours d'Attaché Territorial, 6 admissibles et 5 admis au concours de Conseiller de l'ANPE, 6 admissibles et 5 admis au concours d'entrée à l'IUFM, 3 admissibles et 2 admis au concours d'Inspecteur des Impôts, 1 admis au très difficile concours du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale, 1 admis au non moins difficile concours de l'Ecole Militaire du Corps Technique et Administratif des Armées, 1 admis au concours d'Inspecteur de la Concurrence, 1 admis au concours d'Inspecteur du Travail.

Depuis le 30 Juin 2002 (date à laquelle ce bilan a été arrêté), d'autres résultats ont été enregistrés : 1 admissible au concours du CNESSS, 1 admissible (résultat non définitif) au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature et 1 admis au concours de Directeur des établissements sanitaires et sociaux.

Par ailleurs, 5 étudiants inscrits en préparation au concours des IRA « Analystes » se sont présentés à ce concours : 4 ont été admissibles et 2 ont été admis.

Monsieur MOREAU espère pouvoir présenter un bilan plus complet l'année prochaine. D'autre part, les résultats aux concours devraient être complétés par les emplois trouvés dans le cadre d'embauches contractuelles (en particulier, des recrutements au sein des organismes de Sécurité Sociale).

Après avoir présenté ces statistiques, Monsieur MOREAU expose les données de la rentrée 2002 en passant en revue les différentes formations de l'Institut.

### a) La Licence d'Administration Publique.

Principale formation diplômante de l'Institut, la Licence d'Administration Publique a attiré cette année 431 candidatures, ce qui représente une hausse très significative de 23,5% par rapport à la rentrée 2001. Aux 291 candidats admis, il faut ajouter 9 candidats à la préparation non diplômante aux concours de catégorie A et 2 candidats à l'accès à la Maîtrise d'Administration Publique par validation des acquis professionnels qui ont été orientés vers la LAP.

En définitive, **233 étudiants se sont effectivement inscrits en LAP** (au lieu de 214 l'an dernier), dont 19 redoublants (ce chiffre étant appelé à augmenter en raison de l'application à la LAP, à partir de cette rentrée 2002, du principe de capitalisation).

Parmi ces étudiants, on dénombre 7 Maîtrises, 21 Licences dont 7 Licences en Droit et 6 Licences d'Histoire, 71 DEUG (au lieu de 58 l'année précédente) dont 33 DEUG mention Droit (au lieu de 16 l'année précédente) et 14 DEUG mention Administration Economique et Sociale, 48 DUT ( au lieu de 33 l'année dernière) dont 26 DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations » (au lieu de 16 à la rentrée 2001), 49 BTS dont 13 BTS « Assistant de Direction » et 12 BTS « Comptabilité Gestion ». Monsieur MOREAU mentionne également l'inscription de quelques étudiants au parcours atypique : 2 Ingénieurs, 1 DESS d'Informatique, 1 Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille, 1 Diplômé d'IEP. Enfin, 31 inscrits sont titulaires du Diplôme d'Administration Générale (au lieu de 22 l'année dernière) : pour de plus en plus d'étudiants, ce diplôme constitue un tremplin vers la Licence d'Administration Publique.

Globalement, 53 inscrits sont issus de filières juridiques (soit 20% seulement des effectifs de la LAP).

### b) La Maîtrise d'Administration Publique.

La très grande majorité des inscrits sont titulaires de la LAP, la MAP leur étant normalement réservée. Le nombre d'admis par équivalence se limite à 3. S'y ajoute une étudiante d'origine polonaise (mais qui a rapidement abandonné).

**Se sont inscrits en MAP 67 étudiants** (au lieu de 64 l'an dernier), dont 56 étudiants issus de la promotion 2001-2002 de la LAP et 7 redoublants.

### c) La Préparation aux concours externes de catégorie A.

Cette formation ne rassemble plus que des effectifs réduits car elle subit la concurrence de la Maîtrise d'Administration Publique et de la préparation aux grands concours. Parmi les 55 candidats, 26 ont été admis, 9 ont été orientés vers la Licence d'Administration Publique et 22 vers la préparation aux grands concours.

En définitive, **20 candidats se sont inscrits** dans la formation parmi lesquels 9 Maîtrises en Droit.

### d) La Préparation aux grands concours administratifs.

Alors que 40 dossiers de candidature ont été déposés, 36 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter les 22 étudiants qui candidataient en préparation aux concours de catégorie A.

En définitive, **43 étudiants** se sont inscrits dans la préparation (au lieu de 36 l'année précédente).

La répartition par diplôme d'origine fait apparaître que 13 inscrits possèdent un diplôme de troisième cycle alors que 31 étudiants sont titulaires d'une Maîtrise, dont 16 titulaires de la MAP (9 l'ayant obtenue à l'IPAG de Valenciennes et 7 à l'IPAG de Lille) et 13 Maîtrises en Droit ; 4 enfin sont titulaires d'un diplôme d'IEP. Par ailleurs, si l'Université de Valenciennes fournit 18 étudiants, **il s'avère que la majorité des inscrits (60%) sont originaires d'autres universités** (17 de Lille et 4 de l'Artois), **ce qui témoigne de l'attractivité de la formation.**

Monsieur MOREAU souligne la grande diversité des concours préparés, les étudiants faisant preuve d'une certaine sagesse. Le concours des IRA est celui qui est le plus souvent cité en premier choix (pour 11 étudiants), il est suivi par le concours d'Attaché Territorial (pour 10 étudiants), alors que le CNESSS et l'ENM attirent chacun 7 étudiants. Si on totalise les 4 vœux exprimés de façon préférentielle par les étudiants, l'ordre décroissant est le suivant : IRA (pour 27 étudiants), Attaché Territorial (pour 21 étudiants), CNESSS (pour 17 étudiants), Inspecteur des Douanes (pour 10 étudiants), ENM et Inspecteur des Impôts (pour 9 étudiants), Directeur d'Hôpital et Inspecteur du Trésor (pour 8 étudiants), Commissaire de Police et Inspecteur du Travail (pour 7 étudiants), Officier de Gendarmerie et Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales (pour 6 étudiants), Greffier en Chef des Tribunaux et Inspecteur de la Répression des Fraudes (pour 4 étudiants), Directeur d'Etablissement Sanitaire et Social (pour 3 étudiants), Directeur des Services Pénitentiaires, Conseiller Pédagogique d'Education et Lieutenant de Police (pour 2 étudiants), Conseiller d'Insertion et de Probation, Directeur de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Conseiller Principal de l'ANPE, Communauté européenne, Sous-Officier de Gendarmerie et Attaché de Préfecture (pour 1 étudiant)...

### e) Le Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation, qui prépare aux concours de catégorie B, a attiré, cette année, 112 candidats. Sur les 84 admis, 60 se sont inscrits. En outre, l'afflux important de candidatures en Licence d'Administration Publique a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'orientations vers le DAG. Sur les 120 candidats à qui cette proposition a été faite, 60 se sont inscrits. S'y ajoutent 6 inscriptions en deuxième année (en application du régime spécial des examens).

**Le nombre total des inscrits s'élève à 126** (au lieu de 112 l'année dernière, soit une hausse significative). En raison des nombreuses orientations vers le DAG de candidats en LAP (essentiellement des BTS), le niveau moyen de diplôme des inscrits en DAG est plus élevé que l'an dernier : 85 d'entre eux (67,5%) sont titulaires d'un Bac+2 (alors que 45% seulement des inscrits à la rentrée 2001 possédaient un diplôme de ce niveau). Les autres inscrits dans cette formation ont un « Niveau Bac+2 » (14 dont 7 « Niveau DEUG de Droit ») ou même un « Niveau Bac+1 » (17 dont 7 « Niveau première année DEUG de Droit »).

### e) Les Préparations aux concours internes.

Les effectifs de la préparation aux concours internes de l'Etat tendent à diminuer à l'IPAG de Valenciennes, comme dans les autres IPAG et CPAG. A ce jour (les inscriptions ne sont pas closes), on dénombre une vingtaine d'inscrits qui sont tous, à une exception près, des agents de l'Etat appartenant pour la plupart d'entre eux à la catégorie B de la Fonction Publique. Quant aux administrations auxquelles ils appartiennent, 7 agents relèvent du Ministère de l'Education Nationale (dont 3 enseignants) et 3 de celui de l'Intérieur. Le concours des IRA constitue l'objectif principal de douze des inscrits.

La préparation au concours interne du Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale, qui est accessible aux cadres des organismes de la Sécurité Sociale avec lesquels sont conclues des conventions, a suscité cette année quatre inscriptions au lieu de deux l'année précédente. Ce concours est très difficile et le vivier de candidats est restreint.

Monsieur MOREAU conclut cette présentation en dressant un bilan général : **490 étudiants sont inscrits auxquels il faut ajouter la vingtaine de fonctionnaires, le nombre total d'utilisateurs s'élevant donc à plus de 500.** L'IPAG de Valenciennes n'a jamais eu de tels effectifs et l'attractivité de ses formations est d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec la baisse générale des inscrits à l'Université qui se poursuit cette année.

Ces chiffres, qui sont en augmentation de 8 à 9% par rapport à l'an dernier, sont les plus élevés de tous les IPAG et CPAG.

Monsieur MOREAU présente ensuite les innovations de cette rentrée 2002.

En premier lieu, la préparation au concours des IRA « Analystes », mise en place l'année dernière, a été développée ; elle s'adresse essentiellement aux étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique qui possèdent un diplôme de premier cycle en informatique. Elle rassemble une petite vingtaine d'étudiants (l'effectif a doublé) qui participent à l'ensemble des enseignements de la LAP, tout en bénéficiant d'une formation aux épreuves écrite et orale d'informatique du concours externe.

Monsieur GEVART apporte alors quelques précisions importantes.

D'une part, le nombre de postes offerts aux trois concours des IRA «Analystes» a sensiblement augmenté puisqu'il s'élève à 44 au lieu de 34 l'année dernière. D'autre part et surtout, le nombre des candidats a explosé : plus de 800 dossiers de candidature ont été retirés et 295 inscriptions ont été enregistrées (au lieu de 47 l'année dernière). Cette nouvelle donne a pour corollaire une amélioration de la qualité des lauréats et le Directeur de l'IRA de Lille s'en réjouit car, l'an dernier, 4 des 27 élèves Analystes n'ont pas pu être classés.

Monsieur MOREAU regrette que le report de deux mois de l'intégration des Analystes à l'IRA de Lille ait été annoncé très tardivement aux lauréats du concours, qui, du même coup, seront privés de deux mois de rémunération. Monsieur GEVART explique que ce report permettra d'éviter que les élèves terminent leur scolarité le 30 Juin et prennent leurs fonctions le 1<sup>er</sup> Juillet, date qui n'était pas très heureuse.

En second lieu, dans le cadre de la préparation aux grands concours, l'accent a été mis sur la préparation au concours d'Officier de Gendarmerie : le Colonel CROUVIZIER, Commandant la Légion de Gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais, organise une dizaine de conférences sur les problèmes de sécurité, lesquelles complètent les enseignements sur les questions de défense mis en place l'année dernière. Cinq étudiants sont inscrits cette année au concours d'Officier de Gendarmerie.

Monsieur MOREAU relève, par ailleurs, que le nombre d'inscrits en préparation au concours externe du CNESSS est en augmentation et que la plupart de ces inscrits possèdent un DESS.

Enfin, l'IPAG de Valenciennes reste un centre de regroupement et d'examen dans le cadre de la préparation de la LAP à distance, diplôme délivré par l'IPAG de Poitiers.

Monsieur JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes et Président de l'Association Nationale des anciens élèves de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, veut connaître les raisons de l'absence d'une préparation au concours de Directeur d'Hôpital. Il relève les similitudes entre ce concours et celui du CNESSS et s'étonne de l'apparente focalisation sur ce dernier concours.

Monsieur MOREAU précise d'abord que, l'an dernier, un étudiant a été déclaré admissible au concours de Directeur d'Hôpital mais qu'il ne s'est pas présenté aux épreuves orales car, dans l'intervalle, il apprit son admission au concours du CNESSS. Il rappelle que, cette année, 8 candidats inscrits dans la préparation aux grands concours ont mentionné, parmi leurs objectifs, le concours de Directeur d'Hôpital.

Monsieur MOREAU explique que l'IPAG de Valenciennes bénéficie d'une convention conclue avec le CNESSS qui lui a permis d'être reconnu comme centre de préparation et de bénéficier d'un financement. En revanche, aucune convention n'a été conclue avec l'ENSP. En outre et surtout, le concours du CNESSS présente un nombre moins important d'épreuves spécifiques, ce qui facilite sa préparation, alors que le concours de Directeur d'Hôpital multiplie les options. Monsieur MOREAU ne décourage pas, pour autant, les étudiants de tenter le concours de Directeur d'Hôpital et il invite Monsieur JAHAN à présenter le concours de Directeur d'Hôpital dans le cadre des conférences sur les concours et les carrières (Monsieur JAHAN dit accepter avec plaisir cette invitation). D'autre part, les fascicules de la préparation par correspondance au concours de Directeur d'Hôpital ont été acquis par l'IPAG et sont mis à la disposition des étudiants au Centre de Documentation.

Monsieur GEVART constate que l'exposé très complet de Monsieur MOREAU atteste de l'excellente santé de l'IPAG de Valenciennes et, en tant que Directeur de l'IRA de Lille, il se réjouit de la qualité des élèves qui sont issus de l'Institut valenciennois.

### **3) Informations sur l'attribution des bourses de service public.**

Monsieur MOREAU rappelle que, l'année dernière, la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG avait obtenu une augmentation importante du nombre des bourses de service public, le Ministère ayant accepté de fléchir 500 bourses à leur profit (la progression était de plus de 45%).

Ce fléchage a été reconduit cette année, mais le Ministère a rencontré des difficultés pour déterminer la clef de répartition de ces bourses entre les académies, faute d'avoir pu recueillir des informations sur le nombre des demandes de bourses de service public formulées l'année précédente, renseignement qu'il a réclamé trop tardivement aux CROUS.

La répartition s'est donc faite sur la base du nombre d'inscrits par IPAG et CPAG, pondéré du nombre de bourses accordées l'année précédente après que Monsieur MOREAU soit intervenu, à plusieurs reprises, auprès du Bureau de la Vie Etudiante en qualité de Secrétaire Général de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG.

Au sein de l'Académie de Lille, l'IPAG de Valenciennes a obtenu 57 bourses de service public (13 sont revenues à l'IPAG de Lille). 111 demandes avaient été déposées et 88 avaient été jugées recevables. Cependant, Monsieur MOREAU observe que le montant des bourses de service public tend à décroître par rapport aux autres bourses sur critères universitaires : il s'élève à 3 456 euros alors que le montant des bourses de troisième cycle est de 3 780 euros et celui des bourses d'agrégation est de 4 077 euros. La Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG devra intervenir auprès du Ministère pour faire cesser ce décalage. Monsieur MOREAU précise que le nombre de bourses obtenues cette année est identique à celui de l'an dernier et qu'il place l'IPAG de Valenciennes au premier rang national.

### **4) Informations sur la création des postes d'enseignants à l'IPAG.**

Cette année, l'IPAG a de nouveau classé en premier rang la demande de création d'un poste de MCF en Droit Privé (l'année précédente, un poste d'ATER, non souhaité, avait été attribué à l'Institut au lieu du poste de MCF déjà demandé). Cette demande a été classée en quatrième rang sur la liste inter-classée présentée par l'Université au Ministère mais, selon les informations dont dispose Monsieur MOREAU, l'Université obtiendrait seulement deux créations de poste. Monsieur MOREAU, peu optimiste quant aux chances de faire aboutir cette demande, se déclare très déçu compte tenu des assurances que lui avait données le Président de l'Université.

## 5) Informations sur le financement de la préparation aux concours internes.

Lors du Conseil du 13 Juin 2002, Monsieur MOREAU avait expliqué que le Ministère estimait impossible de maintenir la procédure antérieure de financement des préparations aux concours internes. En effet, ce financement étant accordé dans le cadre de conventions conclues avec chaque université concernée, le nouveau code des marchés publics impose, selon le contrôleur financier du Premier Ministre, le respect d'une procédure assez lourde de passation d'un marché public.

Devant attribuer les crédits en dehors d'un cadre contractuel et ne pouvant pas verser directement les subventions aux IPAG et aux CPAG, faute d'une modification de la nomenclature budgétaire, le Ministère de la Fonction Publique a décidé de mettre en œuvre, pour l'année 2002, une procédure exceptionnelle de transfert des crédits au Ministère de l'Education Nationale, qui devrait les reverser aux universités dans le cadre d'une dotation fléchée. Mais cette procédure a été lancée très tardivement et Monsieur MOREAU a été amené à relayer à plusieurs reprises auprès du Ministère l'inquiétude que ce retard suscitait dans les IPAG et les CPAG. Dans le courant du mois de Septembre, Monsieur COLONNA D'ISTRIA, Sous-Directeur chargé des Ressources Humaines à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, qu'avait alerté Monsieur MOREAU, a finalement adressé aux Présidents d'Université un courrier promis de longue date précisant les modalités de ce versement, qui ne fut effectif qu'en Novembre.

Pour l'année 2003, les IPAG et les CPAG devraient bénéficier plus rapidement de ces crédits puisque le Ministère de la Fonction Publique sera en mesure de les verser directement aux universités, la nomenclature budgétaire ayant été modifiée.

En outre, une revalorisation de ces crédits est demandée par la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, elle suppose la révision de leur mode de calcul actuellement basé sur un forfait par fonctionnaire inscrit, mode très critiquable puisque les coûts des formations ne sont pas proportionnels au nombre des inscrits. De plus, la diminution des effectifs dans ces préparations aggrave l'insuffisance du financement.

Au début de l'année, Monsieur MOREAU a adressé à Madame HERMAN, Chef du Bureau du recrutement et de la formation FP5 à la DGAFP, au nom de la Conférence des Directeurs une note qui suggérait le doublement du forfait par fonctionnaire inscrit et qui surtout préconisait un changement du mode de calcul, afin de garantir un financement minimal des préparations.

Actuellement, aucune décision n'a encore été prise mais Monsieur MOREAU espère que les IPAG et les CPAG obtiendront une revalorisation de ces crédits et peut-être une révision complète du mode de calcul, avec l'instauration d'un « plancher » suffisamment élevé pour permettre le fonctionnement des préparations possédant les plus faibles effectifs.

## 6) Examen du projet de budget initial de l'année 2003.

A l'invitation de Monsieur MOREAU, Mademoiselle DEVALLEZ présente ce projet.

Subissant une importante diminution des recettes, le budget initial 2003 (266 102 €) est de plus de 8% inférieur au budget initial de l'année 2002 en raison de la diminution des crédits accordés par l'Université.

La Dotation Globale de Fonctionnement (197 544 €) subit, en effet, une forte réduction (-20 153 €). Cette réduction s'explique par plusieurs causes.

D'une part, la répartition de la DGF est calculée sur la base du montant de l'année 2002 réduit de 5% (elle est, en outre, affectée du taux de variation du nombre des inscrits en Janvier 2002 par rapport à 2001).

D'autre part, un prélèvement de la dotation aux amortissements est mis en place cette année ; il s'élève à 5 891 €.

Enfin, a été déduite l'attribution d'un poste d'enseignant à l'IPAG pour un montant de 7 656 €.

**Par ailleurs, et surtout, la dotation spécifique finançant les préparations aux concours administratifs n'est plus prévue au contrat quadriennal (-28 965 €). Cette perte n'est que pour moitié compensée par une dotation contractuelle « Innovation pédagogique » de 15 000 €.**

**Au total, les crédits attribués à l'Université sont en diminution de 14%.**

Monsieur MOREAU intervient pour souligner la baisse très importante des crédits attribués par l'Université. La réduction de 5% est normale et habituelle (la Présidence préfère, par prudence, ne laisser inscrire au budget des instituts que 95% de la dotation de l'année précédente). La déduction d'un poste d'enseignant est également justifiée, l'Institut devant payer moins d'heures complémentaires.

En revanche, ce qui est nouveau et qui pose problème, c'est le prélèvement de la dotation aux amortissements ; les universités étant désormais obligées de pratiquer l'amortissement des investissements. Monsieur MOREAU espère qu'en contrepartie l'IPAG pourra bénéficier de crédits d'investissement.

Enfin et surtout, Monsieur MOREAU regrette que la dotation spécifique, qui finançait les préparations non diplômantes et qui s'élevait à 200 000 F, n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat quadriennal. Les crédits inscrits au contrat quadriennal, qui sont beaucoup plus globalisés que dans le précédent contrat quadriennal, doivent, selon le Président de l'Université, essentiellement être affectés au financement des « innovations pédagogiques » liées au nouveau cursus des études, appelé « LMD ». L'IPAG n'ayant pas appliqué le système « LMD » à ses formations, la dotation contractuelle que l'Université lui octroie ne s'élève qu'à 15 000 €, soit à peine la moitié du financement antérieur (encore ce montant n'a-t-il été obtenu qu'après une intervention de Monsieur MOREAU auprès du Président de l'Université, le projet de répartition initial étant encore plus défavorable).

Mademoiselle DEVALLEZ reprend son exposé et remarque que les ressources propres (53 558 €) sont de deux ordres.

Les recettes de formation initiale s'élèvent à 24 653 € et sont constituées par les frais de dossiers acquittés par les candidats (12 500 €), les facturations internes (10 203 €) relatives au reversement du service d'un enseignant et le remboursement des charges de fonctionnement de la Licence d'Administration Publique à distance (1 950 €).

Les recettes procurées par les actions de formation continue se montent à 28 905 €.

Elles comprennent essentiellement :

- les crédits obtenus du Ministère de la Fonction Publique pour financer la préparation aux concours internes (9 520 €), crédits calculés sur la base de 340 € par fonctionnaire de l'Etat inscrit dans la formation ;
- une subvention de la Région affectée à la formation des demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale (8 280 €);
- les produits des conventions de formation continue (10 295 €) concernant la formation de fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers, la préparation de cadres de la Sécurité Sociale au concours interne du Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale et la formation de salariés en congé de formation.

S'agissant des dépenses, les charges de personnel, qui s'élèvent à 181 112 €, représentent plus de 69% des dépenses de fonctionnement.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement (163 345 €) puisque l'IPAG doit rémunérer directement la plupart des intervenants du fait d'un très gros déficit de postes.

Le coût des surveillances d'examens est prévu en légère diminution (7 595 €).

Les autres dépenses de fonctionnement ont été sous-évaluées (79 990 €).

Enfin, la somme inscrite en investissement (5 000 €) est principalement destinée à financer des équipements informatiques qui restent à la charge de l'IPAG. Elle est très insuffisante pour couvrir la totalité des dépenses d'équipement qui devront être réalisées cette année.

**Le budget initial 2003 a donc un caractère provisoire compte tenu de l'insuffisance des crédits, en particulier dans la section Investissements.**

Monsieur GEVART désire savoir si certaines dépenses n'ont pas été trop sous-évaluées. Monsieur MOREAU lui répond que, si les charges de personnel ont été estimées à leur coût réel, les autres dépenses de fonctionnement ont peut-être, pour certaines d'entre elles, été sous-évaluées de façon excessive. Quant aux autres dépenses d'investissement, leur estimation est nettement en deçà de la réalité.

Monsieur MOREAU et Monsieur GEVART se rejoignent pour proposer au Conseil l'adoption de ce budget initial, **sous la réserve que les crédits soient sensiblement abondés lorsque sera connu le montant définitif de la DGF de l'Université**, cet abondement est d'autant plus justifié que la hausse des effectifs de l'IPAG contraste avec la baisse générale des inscriptions à l'Université et que la qualité de ses formations est reconnue.

Assorti de la réserve susmentionnée, le projet de budget initial est adopté à l'unanimité.

## **7) Examen du projet de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.**

Monsieur MOREAU invite Monsieur MOREL, nouveau Président de l'Association, à exposer le programme des activités qu'il entend mettre en oeuvre.

Monsieur MOREL explique que certains projets ont déjà été réalisés, comme par exemple l'organisation d'un petit déjeuner proposé les 2, 3 et 4 Décembre à l'ensemble des usagers de l'Institut. Cette initiative a connu un succès relatif mais elle sera reconduite à la demande des participants.

L'Association désire organiser la visite du musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq. En outre, elle participera à l'animation de la traditionnelle fête annuelle de l'Université, les « Imprévus » (la venue de deux groupes de musiciens est souhaitée). Monsieur MOREL espère également que la collaboration avec les responsables de la SMENO sera renouvelée : pendant l'année universitaire précédente, la salle de l'Association avait pu accueillir les usagers tous les jours sans interruption. Par ailleurs, dans cette salle, l'Association met à la disposition des étudiants des boissons, des magazines, un billard et un ordinateur permettant l'accès à Internet.

Monsieur JAHAN précise qu'il est illégal de proposer aux usagers des boissons à des prix réduits sans solliciter au préalable leurs cotisations. En effet, la législation qui régit le fonctionnement des associations impose le versement de ces cotisations pour justifier les réductions de prix et Monsieur JAHAN met en garde Monsieur MOREL à ce sujet.

La proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG, maintenue à 1525 €, est adoptée à l'unanimité.

## **8) Informations sur le projet de réforme des épreuves des concours des IRA.**

Monsieur GEVART précise que la DGAFP considère qu'il s'agit d'une simple réflexion sur l'éventualité d'un projet de réforme. Monsieur MOREAU indique qu'il a lui-même été contacté par Madame HERMAN, Chef du Bureau FP/5 à la DGAFP, qui s'est émue que l'ordre du jour du Conseil de l'IPAG fasse état de la réforme des concours des IRA, terme qui lui paraissait excessif.

Il rend alors compte de deux réunions auxquelles a participé le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPTE, à la DGAFP.

Le Bureau a d'abord rencontré le 22 Juin 2002, à leur demande, les Présidents des jurys des concours des IRA. S'agissant des concours externe et interne, les Présidentes ont déploré une sensible baisse de la qualité des candidats, ce qui ne permet pas de pourvoir tous les postes mis aux concours. Une réflexion s'est engagée sur les causes de cette pénurie de bons candidats. Le Bureau a fait observer que le calendrier des épreuves est trop étalé, la concurrence représentée par le concours d'Attaché Territorial de plus en plus vive et les perspectives de carrières pas toujours suffisamment attractives. Madame HESPEL, Présidente du jury du concours externe, a estimé que les épreuves devaient être professionnalisées afin

d'attirer des candidats spécialisés, dont les compétences sont recherchées par les administrations (par exemple des comptables). Cette suggestion n'a pas fait l'unanimité, mais la suppression des Questions à Choix Multiples semble acquise et c'est l'aspect le plus positif de cette première réunion.

Lors de la seconde réunion, qui s'est tenue le 23 Juillet 2002, d'autres propositions de réforme des épreuves du concours externe ont été avancées, en particulier la création d'une épreuve de note de synthèse et la révision de la liste des matières optionnelles. Cependant, une divergence de vues est apparue dans la détermination du mode d'évaluation des connaissances en Droit Public, Droit Communautaire et Economie, les Directeurs d'IPAG estimant impossible de supprimer toute épreuve spécifique dans ces matières.

S'agissant des épreuves du concours interne, ont été évoquées l'extension des Questions à Réponses Courtes aux Finances Publiques et surtout la création d'un deuxième Grand Oral, consistant en un commentaire de texte suivi d'une conversation avec le jury et destiné à mieux apprécier le niveau des candidats.

Par ailleurs, la révision du calendrier des concours a été proposée à l'unanimité : le calendrier des épreuves des concours devrait être resserré, pouvant débuter en Octobre et s'achever en Février, afin de permettre l'intégration des lauréats dans les IRA dès le 1<sup>er</sup> Avril (c'est, en particulier, le vœu de Madame HERMAN).

Cette dernière a fait parvenir à Monsieur MOREAU un relevé de conclusions qui pouvait laisser croire à l'existence d'un consensus portant sur la suppression du questionnaire en Droit Public, Droit Communautaire et Economie. Au nom de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, Monsieur MOREAU a donc adressé à Madame HERMAN des observations qui portaient, en particulier, sur ce point.

Monsieur JAHAN informe le Conseil de la création, par un décret en date du 19 Décembre 2001, du concours d'Attaché d'Administration Hospitalière. Ce nouveau corps de catégorie A se substitue au corps des Chefs de Bureau Hospitaliers. 102 postes sont proposés au premier concours externe, dont les épreuves écrites se sont déroulées en Novembre. Les candidats admis reçoivent une formation théorique de trois mois organisée par l'Ecole Nationale de la Santé Publique et une formation pratique de deux mois hors de l'établissement d'accueil (choisi en fonction de leur rang de classement), suivie d'une seconde formation pratique d'un mois dans l'établissement d'affectation.

Monsieur JAHAN estime que se pose la question du positionnement de ce concours par rapport aux IRA. Selon lui, l'approche professionnelle des épreuves des concours est inévitable, compte tenu de la pression exercée au niveau européen ; en particulier, le Grand Oral sera de plus en plus destiné à cerner l'aptitude et la motivation des candidats.

Monsieur GEVART fait part de sa récente participation à la conférence bi-annuelle sur la qualité dans les administrations publiques en Europe, qui s'est tenue à Copenhague. Il déplore la quasi-inexistence de la délégation française, limitée à trois participants. Il remarque que le discours sur la professionnalisation s'accompagne d'une remise en cause du modèle français, qui devrait pourtant influencer la future loi sur la fonction publique russe. D'autre part, la scolarité des élèves « Analystes » des IRA constitue déjà un exemple de professionnalisation : trois mois avant la fin de leur scolarité, ils effectuent un stage dans le poste qu'ils occuperont à leur sortie de l'IRA. Sur la proposition de Monsieur GEVART, le Ministre de la Fonction Publique, Monsieur DELEVOYE, venu récemment présider le Conseil d'Administration de l'IRA de Lille, devrait réfléchir à l'application de ce modèle à la scolarité des élèves généralistes des IRA et même, au-delà, à sa transposition dans les autres fonctions publiques.

Selon Monsieur JAHAN, la formation dispensée à l'ENSP constitue depuis plusieurs années un exemple de professionnalisation. La scolarité des futurs Directeurs d'Hôpital Public s'étale sur une durée de 27 mois et comprend des périodes d'enseignement d'une durée totale de 14 mois et des périodes de stage d'une durée totale de 13 mois. La formation théorique et la formation pratique sont alternées tout au long de ces 27 mois, la dernière période d'enseignement comportant 3 mois de session de spécialisation.

L'exigence de la professionnalisation lui paraît s'imposer si l'administration française veut recruter et former des candidats de haut niveau.

## **9) Informations sur les incidences de la réforme des cursus (« LMD ») sur les formations des IPAG.**

Cette réforme revêt une importance capitale. Deux arrêtés ont été pris en Avril 2002, relatifs pour l'un au cursus licence et pour l'autre au master. Le 14 Novembre dernier, est également parue une circulaire sur le master. Selon Monsieur MOREAU, il ressort à la fois de l'entretien que le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a eu le 28 Novembre avec le nouveau Directeur de l'Enseignement Supérieur, Monsieur MONTEIL, et des débats qui ont animé l'Assemblée Générale de la Conférence à Toulouse les 7 et 8 Novembre 2002, que l'objet essentiel de la réforme n'est pas le rythme des nouveaux cursus, appelé « 3, 5, 8 ». Pourtant, cette réforme des cursus « LMD » était officiellement justifiée par la nécessité d'une harmonisation avec les niveaux de diplômes des autres pays européens. Or, il s'avère qu'on ne peut pas véritablement parler d'un cycle master puisqu'on ne prévoit pas de sélection entre la licence et la maîtrise, sélection qui, en revanche, devrait être maintenue entre la maîtrise et la deuxième année de master (même lorsqu'il s'agit d'un master professionnel).

Il semble que l'objectif réel du Ministère soit de briser les filières classiques et de pratiquer la transdisciplinarité. Ainsi, la création d'un master global réunissant le Droit, l'Economie, la Gestion et l'Administration Publique recueillerait sans doute ses faveurs (des parcours différenciés pourraient exister au sein de ce master).

La circulaire du 14 Novembre propose un choix entre deux schémas possibles : le modèle en V qui autorise une différenciation des parcours dès la maîtrise (appelée M1) et le modèle en Y qui prévoit que cette différenciation s'effectue surtout au niveau du master (appelé M2), le M1 étant conçu comme un tronc commun entre plusieurs parcours.

Les IPAG et les CPAG ont entamé une réflexion sur la place de leurs diplômes dans ce contexte. La LAP n'est pas réellement menacée : l'arrêté sur le cursus Licence la mentionne expressément, la réglementation existante (en particulier la sélection à l'entrée) pourrait être maintenue, même si certains aménagements devraient être envisagés. En revanche, beaucoup d'incertitudes demeurent quant à l'avenir de la MAP, qui est actuellement conçue comme l'achèvement d'un cycle commencé en Licence.

Lors de l'entretien du Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG avec le Directeur de l'Enseignement Supérieur, Monsieur MOREAU a remis une note à Monsieur MONTEIL dans laquelle il présente deux solutions possibles.

La première correspond à un schéma en V et comporterait un parcours « Carrières Publiques » au sein d'un master beaucoup plus large, la différenciation s'effectuant dès l'entrée en Master. Cette solution présenterait l'inconvénient d'inclure le parcours Carrières Publiques dans un master dont l'intitulé (tel que Sciences Juridiques) risquerait de mal correspondre à la nature de la mission des IPAG (interdisciplinarité des formations et pré-requis beaucoup moins spécialisés que ceux qui sont exigés par les Facultés de Droit).

La seconde constituerait un schéma intermédiaire entre le schéma en V et le schéma en Y. La grande diversité, comme la spécificité des carrières publiques, justifie la création d'un Master professionnel « Carrières Publiques » à l'intérieur duquel plusieurs parcours pourraient être proposés au niveau M2 en fonction des secteurs professionnels concernés ; pourraient aussi être conçus des parcours tels que « administrations sociales et sanitaires », « sécurité et défense », « administrations territoriales ». Ces parcours associeraient, au niveau M2, les compétences des IPAG et des CPAG à celles d'autres composantes des universités avec lesquelles ils seraient construits en fonction de la spécificité des parcours proposés.

Selon Monsieur MONTEIL, les propositions de formation doivent être présentées par chaque université et non par leurs composantes. Le Ministère exige que ces formations soient identifiables internationalement afin d'attirer les étudiants étrangers et, d'autre part, que les membres de l'équipe pédagogique des masters professionnels soient hautement qualifiés.

Un projet de Master d'Administration Publique, présenté par l'IPAG de Valenciennes sur la suggestion expresse de Monsieur KABILA, Premier Vice-Président de l'Université chargé des formations, n'a pas abouti, en particulier parce qu'il n'avait été monté que par l'IPAG. A l'Université de Valenciennes, tout comme dans les autres universités, le secteur Droit-Economie-Gestion-IPAG n'a pas encore appliqué la réforme « LMD ».

Le Président de l'Université de Valenciennes, souhaitant contraindre ce secteur à entrer dans le système LMD à la rentrée 2004, a demandé au Ministère de ne renouveler les habilitations des diplômes (en particulier de la LAP et de la MAP) que pour deux années seulement, soit l'année en cours et l'année 2003-2004.

Dans la perspective de la rentrée 2004, un projet de master devrait donc être soumis au Conseil en Juin 2003, mais Monsieur MOREAU rappelle que la collaboration indispensable avec d'autres composantes (Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, Institut des Administrations et des Entreprises) n'est pas encore ébauchée. Il assure qu'il veillera à ce que, en tout état de cause, la MAP garde son identité au sein de ce master.

## 10) Questions diverses.

Monsieur MOREAU indique que la répartition des locaux entre l'IPAG et les autres Instituts s'est effectuée dans des conditions plus satisfaisantes que lors de l'année universitaire précédente. En revanche, le problème du stationnement autour du site des Tertiaires est de plus en plus aigu.

Monsieur HENRY évoque la suspension des cours de Droit Communautaire en Licence d'Administration Publique, depuis trois semaines, en raison des problèmes de santé que connaît l'enseignante. Monsieur MOREAU espère qu'elle pourra reprendre ses enseignements en Janvier et il annonce que les emplois du temps de la formation seront aménagés pour permettre le rattrapage des cours qui n'ont pas pu être assurés. Il garantit qu'il reste vigilant et qu'il n'exclut pas une solution alternative.

Mademoiselle LEFEBVRE désire connaître la date de début des enseignements de langues en LAP. Monsieur MOREAU lui répond que ces enseignements facultatifs commenceront en Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 11h55.